

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ALES

PALAIS DE JUSTICE - 30100 ALES
Tel : 04.66.52.12.25 - Fax: 04.66.52.89.59
site : www.infogreffe.fr - minitel : 08.36.29.11.11
site : www.greffe-tc-ales.fr

SELARL CABINET DEGRYSE
7 AVENUE PIERRE VERDIER
34500 BEZIERS

V/REF :

N/REF : 78 B 20 / 2006-A-1463

Le Greffier du Tribunal de Commerce D'ALES certifie qu'il a reçu le 07/11/2006,

Extrait du P.V. d'assemblée du 30/06/2006

- Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant.

Concernant la société

CABINET D'ETUDES RENE GAXIEU
Société à responsabilité limitée
760 CHEMIN DU MAS DE LA BEDOSSE - BP 257
30105 ALES

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2006-A-1463 le 07/11/2006

R.C.S. ALES 312 411 648 (78 B 20)

Fait à ALES le 07/11/2006,

Le Greffier



CABINET D'ETUDES RENE GAXIEU
Société à Responsabilité Limitée au capital de 112 000 euros
Siège Social : 760 Chemin du Mas de la Bedosse - BP 257 30105 ALES
312 411 648 RCS ALES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2006

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition de la gérance, l'Assemblée Générale décide de nommer :

La société MBA AUDIT, demeurant 7 avenue Pierre VERDIER 34500 BEZIERS, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,

Madame Maryvonne MAHOUDEAUX, demeurant 7 avenue Pierre Verdier 34500 BEZIERS, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au CABINET DEGRYSE, Société d'Avocats inscrite au Barreau de BEZIERS y domiciliée 7 Avenue Pierre Verdier, à l'effet de mener à bonne fin les formalités légales de publicité. A cet effet, signer et certifier conforme toutes pièces, faire toutes déclarations et démarches et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

